

# VILLE DE TRELON

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### CHAPITRE 1

#### ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

#### PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1.1 – DEMOGRAPHIE

1.2 – ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1.3 – HABITAT

1.4 – EQUIPEMENT STRUCTURANT

ANNEXE 3 – STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE page 21

ANNEXE 4 – CULTURE page 21

ANNEXE 5 – LES FLUX DE CIRCULATION page 31

## 1.1 – DEMOGRAPHIE

---

### 1.1.1 – LA POPULATION

### 1.1.2 – LA POPULATION ACTIVE – CATEGORIES SOCIAUX PROFESSIONNELLES

## 1.1.1 – LA POPULATION

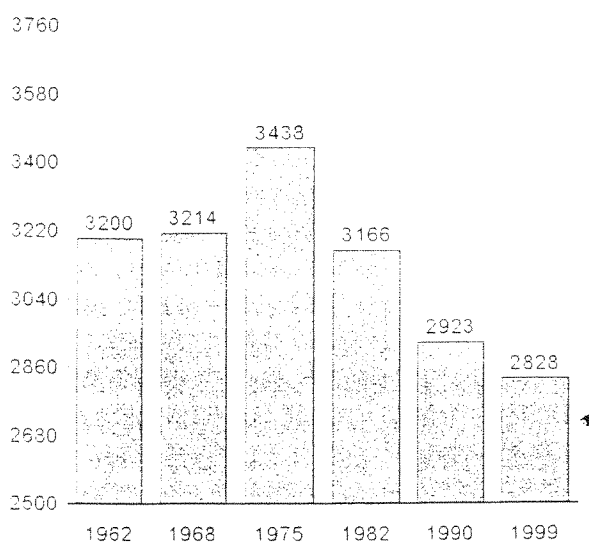
### EVOLUTION

#### La population depuis 1962

Au 8 Mai 1999, TRELON compte 2828 habitants, dont 1350 hommes et 1478 femmes.

En vingt quatre ans, depuis 1975, la commune a perdu 610 habitants.

En neuf ans, depuis 1990, elle a perdu 95 habitants.



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population est de 72 habitants au km<sup>2</sup>.

#### L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années 1990, le déficit naturel a contribué à la baisse de la population. En effet, le déficit actuel s'élève à 22 personnes, et le déficit des entrées sur les sorties de population est de 78 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
<b>Naissances</b>	349	351	347
<b>Décès</b>	276	279	369
<b>Solde naturel</b>	73	72	- 22
<b>Solde apparent</b>	- 345	- 315	- 73
<b>Variation de la Population</b>	- 272	- 243	- 95

Source : Insee, recensements de la population

## La Commune dans son environnement

TRELON appartient à l'arrondissement d'AVESNES SUR HELPE.

L'arrondissement regroupe 238 466 habitants, soit une densité de 169 habitants au km<sup>2</sup>. La population de la commune en représente donc 1,2 %.

En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a perdu 6994 habitants.

Au cours de la même période le département a gagné 23 165 habitants.

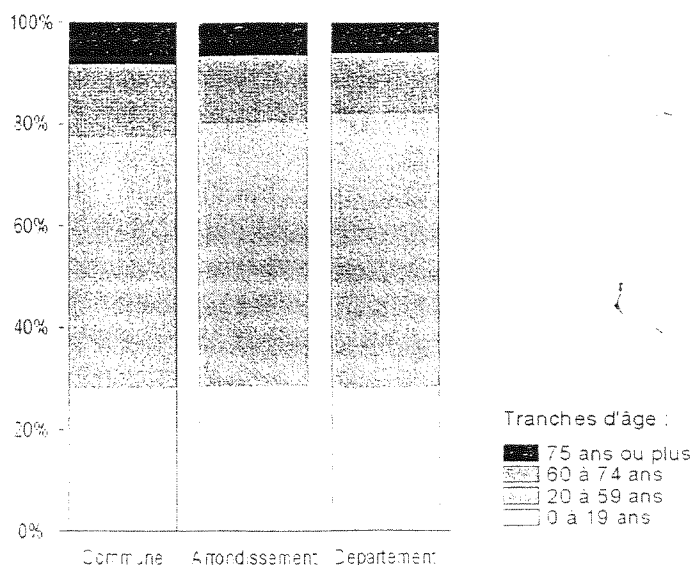
	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
<b>Commune</b>	2 923	2 828	- 3,3
<b>Arrondissement</b>	245 460	238 466	- 2,8
<b>Département</b>	2531 855	2555 020	0,9

Source : Insee, recensements de la population

## Les Jeunes et les Séniors

Les personnes âgées sont nombreuses dans la Commune. Les 231 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 8,2 % de la population alors que ce pourcentage est seulement de 6 % dans le département.

Les 794 jeunes de moins de 20 ans représentent 28,1 % de la population, soit la même proportion que dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

## Les facteurs d'évolution

L'on constate une relative stabilisation démographique par rapport aux années 1990, 95 habitants seulement ont été perdus dont une partie est due au déficit naturel, conséquence du vieillissement de la population.

Cette stabilisation résulte : d'une meilleure offre d'emploi dans la région et en particulier en Belgique, ainsi que la politique municipale en matière d'habitat et d'accueil d'activités.

Le vieillissement de la population est un phénomène national.

Le pourcentage plus élevé de 75 ans et plus par rapport à la moyenne du département peut s'expliquer comme suit :

- importance de la structure d'accueil de personnes âgées « LES CARMES »
- le fait que le pourcentage de personnes qui possèdent leurs logements est important à TRELON, et par conséquent ces personnes ont tendance à ne pas changer de lieu de résidence.

## 1.2.2 – CATEGORIES SOCIAUX PROFESSIONNELLES

### La population active

Parmi les 2828 habitants de la Commune, 1104 personnes ont une activité, soit 39 % de la population.

Les 1104 actifs comprennent 609 hommes et 495 femmes.  
82 % des dits actifs ont un emploi, soit 903 personnes.

Le tableau ci-dessous donne les détails concernant les actifs, par comparaison également avec l'arrondissement et le département. Il en résulte que TRELON est bien situé dans le domaine de l'emploi.

	Commune	Arrondissement	Département
<b>Population active</b>	1 104	94 863	1 086 301
hommes	609	55 670	605 966
femmes	495	39 193	480 335
<b>Population active ayant un emploi</b>			
salariés	903	74 782	890 484
non salariés	791	66 767	813 466
non salariés	112	8 015	77 018
<b>Chômeurs</b>	195	19 645	191 485
<b>Taux de chômage (%)</b>	17,7	20,7	17,6

Source : Insee, recensement de la population 1999

### La population active par tranche d'âge

TRANCHES D'AGES	ENSEMBLE	ACTIFS AYANT 1 EMPLOI	ACTIFS SANS EMPLOI	TAUX D'ACTIF
15 – 19 ans	12	4	8	33 %
20 – 39 ans	569	432	131	76 %
40 – 59 ans	498	442	56	89 %
60 ans et plus	25	25	0	100 %
	<b>1104</b>	<b>903</b>	<b>195</b>	<b>82 %</b>

Source INSEE – recensement de la population 1999

De ce tableau il appert les résultats suivants :

- le plus faible taux d'emploi, 76 %, se situe dans la tranche d'âge 20 – 39 ans

- le plus haut taux d'emploi, 89 %, se situe dans la tranche d'âge 40 – 59 ans

Viennent ensuite les tranches extrêmes peu significatives étant donné le faible nombre d'actifs concernés :

- pour les 15-19 ans le taux d'emploi est de 33 % sur 12 personnes
- pour les 60 ans et plus le taux d'emploi est de 100 % sur 25 personnes

#### Les conditions d'emploi

CONDITIONS D'EMPLOI	ENSEMBLE	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
<b>ENSEMBLE SALARIES</b>	<b>791</b>	<b>438</b>	<b>353</b>
- apprentis sous contrat	5	4	1
- salariés par agences intérim	21	19	2
- emplois aidés (CES, emplois jeunes, etc...)	47	18	29
- stagiaires rémunérés	4	-	4
- contrats à durée déterminée	61	32	29
- titulaires de la fonction publique	162	84	78
- contrat à durée indéterminée	491	281	210
<b>ENSEMBLE NON SALARIES</b>	<b>112</b>	<b>70</b>	<b>42</b>
- indépendants	35	20	15
- employeurs	61	44	17
- aides familiaux	16	6	10

Source INSEE – Fichier ACT2SC

Il y a lieu de noter, suite à la lecture du tableau qui précède, que les emplois permanents représentent 85 % des emplois existants.

L'on constate également les efforts consentis pour permettre aux tranches d'âges les plus jeunes d'accéder à un emploi permanent (CAS, emplois jeunes, stagiaires, apprentis, etc...)

Les agriculteurs sont intégrés à la catégorie non salariés, indépendants.

## Où vont travailler les actifs ?

Une première constatation est à faire : 47,8 % des actifs résident et travaillent à TRELON. Ceci indique une bonne santé économique de la commune.

Les actifs qui travaillent à l'extérieur de la commune se répartissent en deux catégories :

- **40,2 %** d'entre eux travaillent dans le département. Les principaux lieux de travail sont : FOURMIES, GLAGEON, OHAIN, SAINS DU NORD, ANOR.
- **4,35 %** d'entre eux vont dans le département de l'Aisne
- **7,65 %** ont un emploi en Belgique. Il y a lieu de tenir compte du travail hors frontière, qui depuis quelques années se développe favorablement. Dans le même ordre d'idée, il faut noter l'apparition « d'indépendants » en provenance de Belgique.

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	432	363	108
Pourcentage d'actifs travaillant...	47,8	40,2	12,0

Source : Insee, recensement de la population 1999

## Evolutions

Le tableau ci-dessous permet les comparaisons entre les résultats des recensements de 1990 et 1999.

	RECENSEMENT 1990		RECENSEMENT 1999	
	ENSEMBLE	%	ENSEMBLE	%
Population communale	2923	-	2828	-
Nombre d'actifs	1146	39,2	1104	39
Actifs ayant un emploi	947	82,6	903	81,8
Chômeurs	199	17,4	195	17,7

De la lecture du tableau, il apparaît que :

- le nombre d'actifs par rapport à la population n'a baissé que de 0,2 %
- le nombre d'actifs ayant un emploi a baissé de 0,8 %
- le nombre de chômeurs est sensiblement égal



L'on peut considérer que l'emploi des personnes actives s'est stabilisé au cours des années 1990 à 1999.

C'est le résultat positif de la politique communale en la matière, mais aussi des efforts consentis dans le même sens par les entités communales françaises et belges à proximité de TRELON.

De tels résultats sont encourageants pour l'avenir.

## 1.2 – ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES

---

1.2.1 – ACTIVITES ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

1.2.2 – ACTIVITES AGRICOLES

1.2.3 – LE TOURISME - LOISIRS

1.2.4 – LES RESSOURCES FINANCIERES

### 1.2.1 – ACTIVITES ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous, sources INSEE, donne toutes indications sur le nombre d'entreprises par catégorie d'activités économiques

ACTIVITES ECONOMIQUES	NBRE ENTREP.
- Industries agricoles et alimentaires	3
- Editions, imprimerie, reproduction	1
- Industrie des équipements mécaniques	2
- Industrie des équipements électriques et électroniques	1
- Industrie textile	3
- Métallurgie et transformation des métaux	3
- Construction	6
- Commerce et réparation automobile	3
- Commerce de gros, intermédiaires	4
- Commerce de détail, réparation	8
- Transport	1
- Conseils et assistances	5
- Services opérationnels	1
- Hôtels et restaurants	9
- Services personnels et domestiques	3
- Education	1
- Santé, action sociale	7
<b>TOTAL.....</b>	<b>61</b>

- Le nombre de salariés employés par ces activités est de 260.
- Les plus gros employeurs de cette catégorie sont, dans l'ordre :  
Industrie textile, construction, métallurgie transformation des métaux, commerce de détail, réparation, industries agricoles et alimentaires.

Cet ensemble d'activités économiques s'est stabilisé au cours des années 1990 à 1999.

La politique d'urbanisation communale des années 1990, qui sera prolongée au cours des années à venir par le PLU révisé ne peut qu'être favorable au développement des types d'activités évoqués plus avant. Bien entendu le dit développement reste lié aux qualités des gestionnaires et d'entrepreneur des chefs d'entreprises, ainsi qu'aux aléas de l'économie en général.

## 1.2.2 – ACTIVITES AGRICOLES

### *PREAMBULE*

Les activités agricoles présentent deux créneaux important à TRELON, savoir :

- la sylviculture
- l'agriculture

Pour traiter de cet aspect économique lié au territoire de TRELON nous ne disposons, actuellement, que de données fragmentaires.

Nos sources sont : le recensement agricole de 1988, les études accomplies dans les cadres du PNR de l'Avesnois, du plan de développement rural et la préétude d'aménagement foncier engagée par le Département.

### *LA FORET*

Les espaces boisés représentent 75 % du territoire communal, soit 2917 hectares. Cette superficie croit lentement, mais sûrement, du fait de reboisements pratiqués sur les mauvaises parcelles aux abords immédiats de la forêt, au Nord du Bourg.

Actuellement, les activités liées à l'exploitation de ces espaces sont limitées à : plantation, surveillance, abattage et vente de bois.

Il n'y a pas transformation du produit sur place.

La Commune, par le biais du Plan de Développement Rural en cours de mise au point, travaille sur ce problème et compte développer la filière bois.

Un institut de formation aux professions de la filière bois est créé et fonctionne à TRELON.

### *STRUCTURES AGRICOLES*

La partie agricole est exploitée par 18 structures, dont l'implantation territoriale est la suivante :

- 7 d'entr'elles se situent à TRELON et exploitent sur TRELON
- 7 autres exploitent sur les territoires de GLAGEON et TRELON
- 4 exploitent sur les territoires de OHAIN et TRELON.

### *SUPERFICIES OCCUPEES PAR LES STRUCTURES AGRICOLES*

Les contenances indiquées ci-après résultent de calculs informatiques réalisés à partir des fonds de plans (cadastre numérisé) du PLU révisé.

- Zone « A » réservée à l'agriculture	480 ha 18 a 54
- Zone « N » naturelle protégée	119 ha 26 a 00
- Zone « AU » d'urbanisation future	45 ha 66 a 36

**Soit au total ..... 645 ha 10 a 90**

Nous avons tenté de comparer les superficies actuelles réservées à l'agriculture, avec les contenances du POS d'origine.

Il est apparu rapidement que cette comparaison ne transcrirait pas la réalité.

En effet, les contenances indiquées dans le rapport du POS d'origine, ne sont pas fiables. Ce manque de fiabilité semble provenir de la médiocrité des fonds de plans disponibles à l'époque.

Il y a lieu de noter que l'agriculture disposera en permanence de 600 hectares exploitables, sauf reboisements que le PDR se propose de maîtriser.

D'autre part, à mesure du développement des habitations et activités, les 45 hectares de la zone « AU » ne seront plus utilisables.

### *L'OCCUPATION DU SOL*

Le sol affecté à l'agriculture est actuellement occupé de la façon suivante :

- la superficie toujours en herbe représente 86 % de ce sol, soit 555 hectares
- le reste soit 90 hectares environ sur les parties les plus favorables à la culture, est consacré principalement à la production de maïs-ensilage.

Il est évident que ce qui précède n'est qu'une indication soumise aux besoins et décisions des chefs d'exploitation.

### *LES PRODUCTIONS ANIMALES*

Le quart de la production laitière du département provient de la Thiérache, dont fait partie TRELON. Par conséquent l'activité première est l'élevage de vaches laitières.

Ensuite vient la production de viande bovine de qualité, notamment la race « BELLE BLEUE » prisée sur le marché.

Le cheptel ovin vient en troisième position. Il est à noter que la Thiérache produit le quart du cheptel départemental.

### *EVOLUTION PREVISIBLE*

Le GUIDE DU PAYS DE TRELON ainsi que ACTION FOURMIES ET ENVIRONS associés au Département, à la Région, ainsi qu'à tous les intervenants dans la profession, élaborent un PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE RURAL.

Les priorités de ce plan sont les suivantes :

- promouvoir une agriculture durable et multifonctionnelle
- valoriser et développer les ressources forestières
- développer la valeur ajoutée et la qualité des produits agricoles et forestiers
- équilibrer l'occupation du territoire
- protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique
- accompagner la formation des acteurs

La Commune adhère pleinement aux priorités précédemment définies et aux mesures qui permettront de répondre aux dites priorités.

L'on peut donc conclure que les activités forestières et agricoles non seulement subsisteront, mais qu'elles sont appelées à se développer et se diversifier dans l'avenir.

### 1.2.3 – LE TOURISME – LES LOISIRS

#### *PREAMBULE*

TRELON bénéficie d'un environnement naturel de grande qualité, en raison notamment de ses paysages bocagers et forestiers importants.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, structure créée en 1997 couvrant 135 000 hectares apporte son soutien aux efforts de la commune dans le créneau « Loisirs, Tourisme ».

#### *LES CAUSES D'ATTRACTIONS PRINCIPALES*

Les principales causes d'attractions touristiques sont dans l'ordre :

La forêt, le bocage, la gastronomie, l'eau, l'architecture des monuments et de l'habitat.

#### *LES EQUIPEMENTS*

La commune dispose des équipements et structures suivants :

- salle des fêtes
- école de musique
- bibliothèque
- centre aéré, centre de loisirs, enfants sans hébergement
- musée
- groupe musical
- association sportive
- club du 3<sup>ème</sup> âge
- centre de vacances – hébergement 60 lits
- centre équestre
- office du tourisme
- restaurants
- sentiers de randonnées
- la chasse et la pêche sont très pratiquées

A proximité immédiate des équipements et structures complémentaires sont disponibles :

- EPPE SAUVAGE : base nautique touristique
- FOURMIES : salles de cinéma, spectacles, centres culturels et sociaux culturels.

#### *EVOLUTION*

Le plan de développement rural de part la diversification des activités agricoles pourra amener la création de gîtes ruraux. La mise en valeur des productions locales susceptibles d'intéresser les touristes.

La Commune se préoccupe également du développement du tourisme par la création de sites d'accueil, manifestations etc...Action parfois difficile à mener notamment en ce qui concerne les sites d'accueil de touristes (CENTER PARC par exemple qui a été refusé par l'Etat).

#### 1.2.4 – LES RESSOURCES FINANCIERES

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender l'évolution des revenus dans le cadre de la Commune.

	1991	1998
- nombre de foyers fiscaux	1 396	1 438
- nombre de foyers fiscaux imposables sur le revenu	520	538
- revenu net imposable moyen	60 611 F	70 833 F
- montant de l'impôt net sur le revenu	6.796.517 F	7 439 500 F
-		

A la lecture de ce tableau l'on peut considérer que la situation économique de la commune a progressé.

Le revenu moyen par foyer fiscal a augmenté de 14,4 % entre 1991 et 1998, ce qui est loin d'être négligeable.

Le montant net de l'impôt sur le revenu accuse une croissance de 8,6 %.

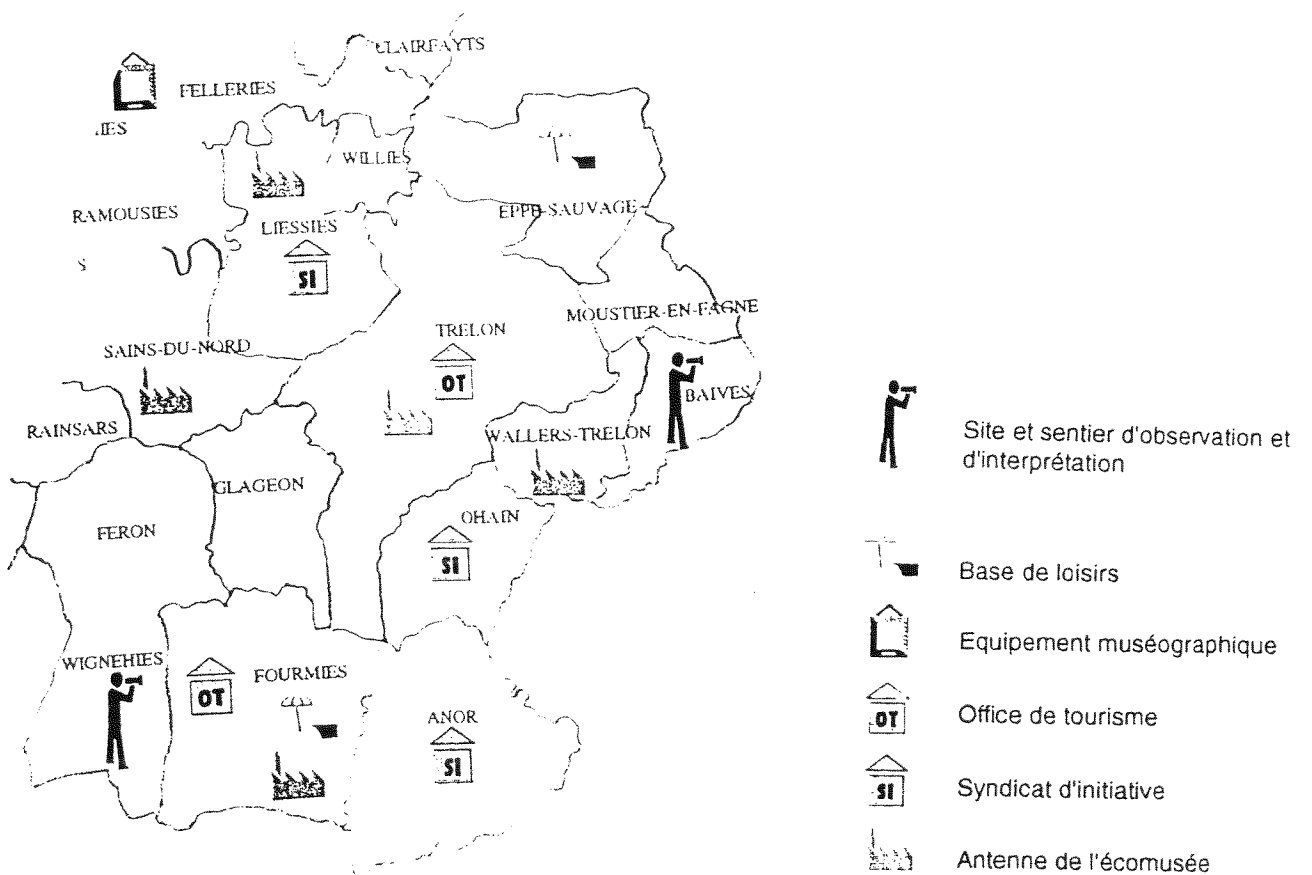
TRELON se classe au niveau de revenu moyen avant les villes les plus importantes de l'arrondissement telles que : JEUMONT, MAUBEUGE, FOURMIES et HAUTMONT.

La trésorerie de TRELON se situe au 7<sup>ème</sup> rang sur 13 dans l'arrondissement.

Conclusion : TRELON au niveau des moyens financiers de la population se classe fort bien dans l'arrondissement. Sa situation économique permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

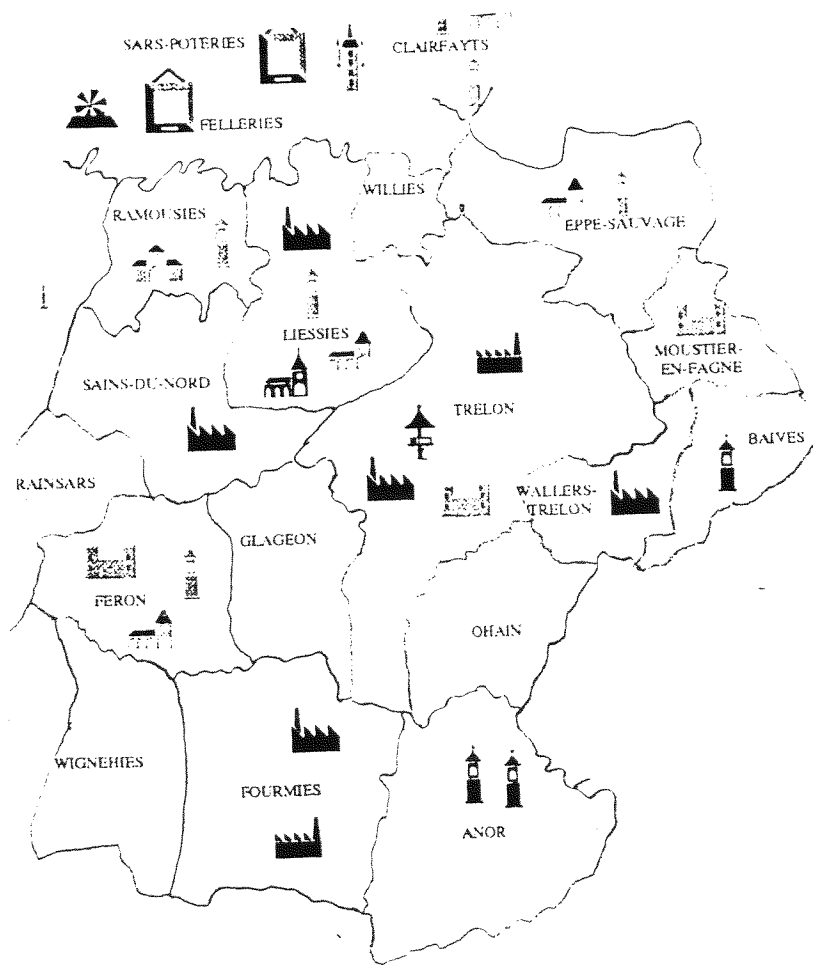
Sources : INSEE recensement 1999 – CCI AVESNES SUR HELPE

## structures d'accueil touristique





# identité culturelle



## Patrimoine

-  château
-  église
-  kiosque
-  chapelle
-  moulin
-  ferme / pigeonnier
-  hôtel de ville
-  patrimoine industriel
-  Equipement muséographique
-  Antenne de l'écomusée

Sources:  
 Limites communales : ©IGN - BD CARTO - 1989-  
 Patrimoine remarquable, musées : A.A.D.A- 1995-  
 Patrimoine protégé : DIREN / SIGALE © -1993- Enrichissement AADA 1996-

## 1.3 – HABITAT

---

1.3.1 – LES CARACTERISTIQUES GENERALES

1.3.2 – LES BESOINS FUTURS EN LOGEMENTS

### 1.3.1 – LES CARACTERISTIQUES GENERALES

#### *REPARTITION DE L'HABITAT*

L'habitat est essentiellement aggloméré autour du noyau historique du Bourg.

Il occupe 161 hectares soit 4 % du territoire.

Un hameau sis au sud du territoire, rue des Haies existe.

Il est constitué essentiellement d'anciennes exploitations agricoles réhabilitées et reconverties en résidences. Quelques fermes d'élevage subsistent en ce secteur.

D'autres habitations ou structures agricoles se situent aux lieux dits « le Laudrissart et Beaulieu » très peu nombreuses et isolées.

Ces ensembles dispersés sont restés en zones « A » à vocation agricole de façon à éviter toutes constructions nouvelles à usage d'habitation à ces endroits, sauf bien entendu celles qui sont liées à l'agriculture.

Les extensions futures se situent dans la moitié sud du territoire au contact immédiat avec la partie agglomérée.

La moitié nord est constituée essentiellement de sols et paysages protégés classés en zone « N ». La seule urbanisation possible en cette partie nord est déjà très avancée le long de la route départementale N° 963 dite rue du Fourneau.

#### *TYPLOGIE DE L'HABITAT*

Le territoire comporte 1143 logements qui se répartissent de la façon suivante, selon la catégorie d'immeuble.

- immeuble d'un seul logement	996
- immeuble de 2 à 9 logements	59
- immeuble de 10 logements et plus	88

Les logements individuels représentent 87 % de l'ensemble, les collectifs 13 %.

La commune entend privilégier au maximum l'habitat individuel ainsi que le « petit collectif » ceci afin de maintenir un cadre de vie agréable.

Il est à noter que 56 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

La répartition des logements par utilisations se situe comme suit :

- résidences principales	1044
- logements occasionnels	4
- résidences secondaires	31
- logements vacants	64

Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent 3 % de l'ensemble, ce qui est peu en zone touristique présentant l'attrait de TRELON en ce domaine.

Les logements vacants représentent 5,6 % de l'ensemble, ce qui est peu pour une commune ayant subi des déboires économiques.

Ils sont notamment localisés en centre Bourg.

Cette situation est due essentiellement à deux éléments contraignants :

Le corps de règles de la zone UAa du POS très compliqué et très contraignant et le périmètre de protection du Château.

Les propriétaires et acquéreurs potentiels, renseignements pris quant aux possibilités de réhabilitation, étaient découragés par les contraintes évoquées plus avant.

La commune par le biais de règles plus simples et moins contraignantes, tout en sauvegardant l'architecture, entend ainsi se donner les moyens de reconquérir le Centre Bourg.

Les résidences principales constituent 91,40 % de l'ensemble.

Ce pourcentage d'occupation est très satisfaisant.

L'occupation permanente des logements ne fera que croître du fait des mesures prises pour reconquérir le centre Bourg, dont le cadre de vie est en constante amélioration.

#### *EVOLUTION DU PATRIMOINE BATI*

##### Ages des logements – rythme de construction

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'âge des logements et le rythme de construction.

EPOQUES D'ACHEVEMENT	NOMBRE
- Avant 1915	556
- DE 1915 à 1948	157
- De 1949 à 1967	95
- De 1968 à 1974	108
- De 1975 à 1981	91
- De 1982 à 1989	102
- De 1990 et après	34
<b>TOTAL.....</b>	<b>1143</b>

L'analyse de ce tableau fait apparaître que 49 % des logements ont été construits avant 1915.

Ceci est dû à l'ancienneté du Bourg et au fait que les logements en cause ont été construits avec soin et à l'aide d'excellents matériaux.  
La majeure partie de ces logements se situent en centre Bourg.

Sur la longue période allant de 1916 à 1948, 14 % des logements ont été construits. Ils correspondent à une époque, où malgré la deuxième guerre mondiale, les activités économiques étaient importantes.

Pour les autres périodes allant de 1949 à 1989, 396 logements ont été construits, soit 35 % environ de l'ensemble. Il est curieux de constater que ces constructions ont eu lieu alors que la situation économique de TRELON se dégradait. Le cadre de vie a déjà été déterminant à cette époque.

A partir de 1990 le rythme de construction a chuté, puisque sur 9 ans seulement 34 unités ont été réalisées avec toutefois une accélération à partir de 1997.

Ceci est dû essentiellement au manque de parcelles individuelles constructibles dans le tissu urbain existant. Le découragement devant la complexité des règles de réhabilitation ou reconstruction en centre Bourg a contribué également à freiner la réoccupation du centre ville.

D'autre part la commune éprouvait quelques difficultés au niveau de la création de parcelles constructibles dans les zones d'extension existantes.

#### *CONFORT DES LOGEMENTS*

Le confort des logements s'est considérablement amélioré au cours des années 1990.

L'on peut considérer actuellement que tous ont :

- l'eau courante
- salle de bains
- WC à l'intérieur

La plupart des logements ont maintenant le chauffage central.

Ce changement de comportement des propriétaires pour la grande majorité occupants en individuel, a été contrôlé par l'INSEE lors du recensement de 1999.

La commune disposait d'un moyen de contrôle par le biais des autorisations d'aménagement des bâtiments de plus en plus nombreuses au cours des ans.

#### *VETUSTE*

Il est incontestable que 40 % des logements ont été construits avant 1915.

La conclusion pourrait être que le patrimoine de TRELON est vétuste et insuffisamment renouvelé. Elle est erronée.

En effet des efforts ont été consentis par les propriétaires, stimulés par la commune et ont permis de sauvegarder un très grand nombre de constructions, par réhabilitation, ou simples opérations d'entretien courant.

Ces efforts bien entendu vont continuer d'être stimulés.

Par exemple une campagne de rénovation de façades est en cours actuellement. Elle couvre le Centre Bourg.

### FORMES ET DIMENSIONS

En centre Bourg dominent les logements individuels dits actuellement « Maisons de Ville ». La densité est importante. Ils sont rarement isolés. Quelques petits collectifs de la catégorie 2 à 9 logements ont remplacés des bâtiments ruiniformes. Ils présentent le même aspect et le même volume que les bâtiments plus anciens.

En volume les constructions sont R + 1 et R + 2.

Pour le reste de la partie agglomérée les logements individuels sont très largement majoritaires. Leur implantation est plus aérée. Ils ont des jardins d'agrément, le R + 1 domine.

Dans le secteur OUEST, près du Collège, où un nouveau quartier a été construit, une erreur urbanistique a été commise.

En effet des logements collectifs de grande taille ont été édifiés. Ils contrastent singulièrement avec le reste de l'agglomération, et ne contribuent pas à l'amélioration du cadre de vie.

La commune a décidé d'éviter désormais ce genre d'erreur.

Le tableau ci-dessous donne toutes indications utiles quant au nombre de pièces par catégorie de logement.

CATEGORIE DE L'IMMEUBLE	ENSEMBLE	NOMBRE DE PIECES					
		1	2	3	4	5	6 ET +
Immeubles d'un seul logement	996	8	85	155	279	244	225
Immeubles de 2 à 9 logements	59	8	18	15	13	4	1
Immeubles de 10 logements et plus	88	14	15	22	30	6	1

De l'analyse de ce tableau les logements de 3 – 4 – 5 – 6 Pièces et plus sont bien représentés.

- pour les immeubles d'un seul logement 91 % de l'ensemble
- pour les immeubles de 2 à 9 logements, 56 % de l'ensemble
- pour les immeubles de 10 logements et plus 67 % de l'ensemble.

La répartition selon le nombre de pièces, majoritaire au niveau des grands logements, semble bien correspondre à la demande.

### *L'ARCHITECTURE*

Le centre Bourg, partie historique de TRELON, présente une architecture de grande qualité. Le tout est rehaussé par la présence du Château de la Famille de MERODE. Ce monument remarquable est inscrit à l'inventaire des monuments historiques, et bénéficie d'un périmètre de protection couvrant la quasi totalité de l'agglomération.

L'architecture du centre et du Château est dite « Avesnoise ». Elle se caractérise par les matériaux employés et leur emplacement dans la construction.

- la pierre bleue est utilisée pour :  
les soubassements, angles en élévation, chaînages, encadrement de portes et fenêtres, les marches d'accès.
- la brique rouge constitue les murs du bâtiment
- l'ardoise naturelle ou artificielle est utilisée pour les toitures ; en général à 2 pans, le tout de couleur noir bleuté.

Les constructions agricoles anciennes sont du même style.

Les bâtiments plus récents utilisent également la brique rouge et la couverture noire bleutée dans leur grande majorité. Cette tendance est vivement encouragée, ainsi que le retour de la pierre bleue dans les constructions actuelles.

Le paysage urbain, grâce à cette architecture traditionnelle qui se perpétue, présente un ensemble harmonieux et bien caractérisé.

Un îlot accueillant des activités anciennes, rue du Fourneau, au nord de l'agglomération est à signaler.

Il présente une architecture industrielle très 19<sup>ème</sup> siècle remarquable. La commune, propriétaire de l'ensemble a réhabilité entièrement les bâtiments et leur environnement.

Le tout est occupé par des activités industrielles et de service.

La protection du patrimoine centre ville, la pérennité de l'aspect architectural des bâtiments existants et à venir sont bien cadrés par les corps de règles.

L'on notera une plus grande compréhension du corps de règles de la zone UA qui permettra de stimuler les bonnes volontés quant aux réhabilitations à réaliser.

### 1.3.2 – LES BESOINS FUTURS EN LOGEMENTS

Avec la commune nous avons examiné les demandes d'autorisation déposées au cours des années 1990.

Les élus ont par ailleurs été sollicités par des personnes qui recherchaient des parcelles constructibles.

Après discussion quant aux éléments ainsi recueillis, il a été possible de dégager les tendances suivantes :

#### *REHABILITATIONS – AMELIORATIONS*

Quelques logements ont été réhabilités en centre ville et ce malgré les difficultés d'ordre réglementaire occasionnées par le POS.

Le résultat est remarquable au niveau architectural.

Des logements existants ont fait l'objet d'agrandissements limités. Ceux ci ont permis d'améliorer leur confort. (salle de bains, chauffage central, toilettes)

#### *LES BESOINS EN LOGEMENTS NEUFS*

Les nouvelles règles en zone UA plus souples vont faciliter la réhabilitation des logements en centre ville. Ceci permettra de couvrir une faible partie des besoins.

Il est difficile d'avancer une cadence de réhabilitation en ce domaine.

En 1998 par exemple, les élus ont été contactés par 25 personnes qui recherchaient des parcelles constructibles immédiatement, 10 demandes seules ont pu être satisfaites.

D'autres candidats ont contacté les notaires et agents immobiliers de la région, sans plus de succès.

Nous avons prospecté, avec les élus, le territoire communal.

Il est apparu que très peu de terrains constructibles restaient disponibles.

### IL Y A DONC UN MANQUE DE PARCELLES CONSTRUCTIBLES.

Les causes de la demande des parcelles constructibles ont été analysées avec les élus suite aux contacts que les uns et les autres ont eu à ce sujet.

Elles sont, dans l'ordre :

- le cadre de vie de TRELON, en voie d'amélioration constante, que l'on peut qualifier de « SUPERBE » sans exagérer.
- La sécurité et la tranquillité offerts par la commune  
En effet TRELON n'a pas le problème des agglomérations plus grandes de la région dans ce domaine.



- le redressement économique de la région, encore fragile mais sur la bonne voie.
- la possibilité de construire des pavillons individuels en de bonnes conditions, notamment de voisinage.

### *CONCLUSIONS*

De ce qui précède et après analyse nous pouvons retenir une cadence de construction de 10 logements neufs par an, qui nous semble très raisonnable.

La commune devra donc mettre sur le marché immobilier les parcelles constructibles nécessaires, soit directement, soit à l'initiative privée.

Les zones 1 et 2 AUc sont prévues à cet effet.

## 1.4 – EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

---

1.4.1 – INFRASTRUCTURE

1.4.2 – SUPERSTRUCTURE

#### 1.4.1 – LES INFRASTRUCTURES

TRELON est situé au carrefour de deux voies de circulation routière importantes :

- la route départementale N° 963 de HIRSON à JEUMONT
- la route départementale N° 951 de AVESNES à HIRSON

D'autre part la RD N° 119 relie TRELON à EPPE SAUVAGE.

Les conclusions du porté à connaissance indiquent que TRELON est une commune peu accidentogène

D'autre part les flux de circulation ne semblent pas provoquer de difficultés particulières.

En conséquence le département ne prévoit pas de travaux d'infrastructure.

Cette situation est pérennisée par le POS révisé en PLU et notamment par les règles de construction et d'accès à observer en bordure de ces voies structurantes.

De ce fait la sécurité des usagers et le minimum de difficultés de circulation seront maintenus.

Le fait d'être situé sur ce carrefour de voies importantes non saturées et sécurisées constituent un élément de développement important pour la commune.

TRELON a été desservi (marchandises-voyageurs) par la voie ferrée JEUMONT-FOURMIES ouverte en 1885 et fermée vers 1975. Cette fermeture était due surtout au manque de fret à transporter.

Le transport des personnes ne possédant pas de véhicules est assurée par une ligne d'autobus.

#### 1.4.2 – LES SUPERSTRUCTURES

TRELON bénéficie de superstructure et équipements importants, soit sur son territoire, soit dans des communes pôles voisines.

Ces équipements se répartissent en 4 catégories : Education, santé, sport, loisir tourisme.

##### *EDUCATION*

- Ecole maternelle publique
- Classes primaires publiques
- Cantine scolaire
- Garderie près et postscolaire
- Bus de ramassage scolaire
- Collège public
- Ramassage scolaire premier cycle du second degré

##### Commune pôle FOURMIES

- collège privé
- Lycée d'enseignement général

##### *SANTE*

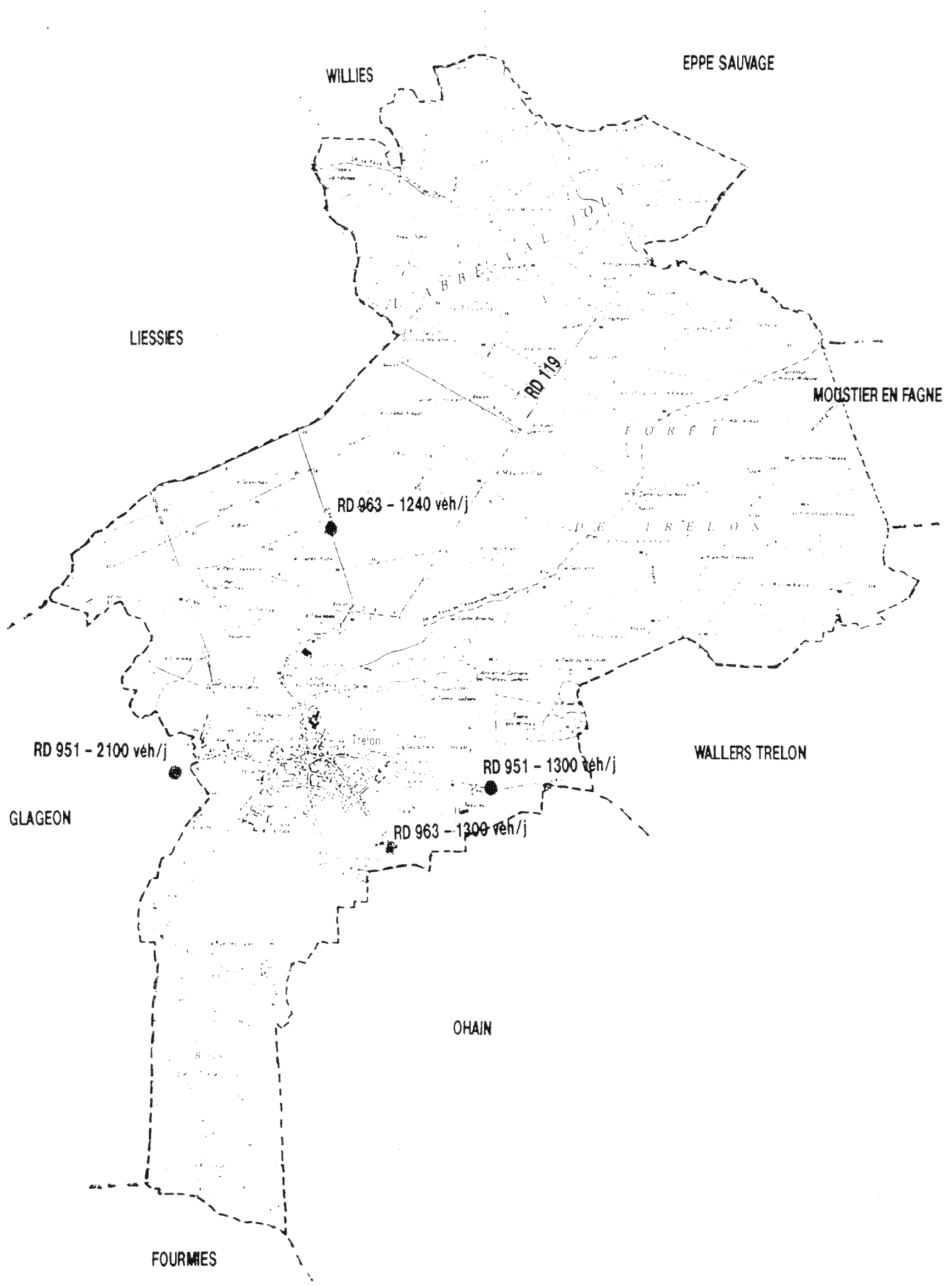
- Ambulance – VSL
- Médecin généraliste, compris permanence du médecin
- Pharmacies
- Dentiste, compris permanences
- Masseur kinésithérapeute
- Infirmiers – infirmières diplômés
- Service de soins à domicile pour personnes âgées
- Service de surveillance à domicile
- Maison de retraite
- Institut de formation continue pour les enfants à caractère social.

##### Commune pôle FOURMIES

- hôpital – clinique
- laboratoire analyses médicales
- vétérinaire

##### *SPORT*

- Base de plein air
- Piste d'athlétisme
- Installations sportives couvertes non compris tennis
- Terrains de petits jeux : volley – hand-ball – basket ball
- Terrains de grands jeux : football
- Centre équestre



### **Eléments d'appréciation locale**

**TRELON** est une commune peu accidentogène dans la mesure où l'on relève sur les cinq dernières années (1993-1997) quatorze accidents corporels ayant fait **1 mort, 2 blessés graves et 20 blessés légers**. Pour sept d'entre eux, ils ont eu lieu en agglomération

Ils se répartissent comme suit :

RD 119	Véhicule seul	⇔		3 blessés légers
RD 119	Véhicule seul	⇔		1 blessé léger
RD 951	Véhicule seul	⇔		5 blessés légers
RD 951	Véhicule-Piéton	⇔	1 blessé grave	
RD 951	Cyclo-Véhicule	⇔		1 blessé léger
RD 951	Véhicule seul	⇔		1 blessé léger
RD963	Véhicule-Cycle	⇔	1 blessé grave	
RD963	Véhicule-camion	⇔		2 blessés légers
RD963	Moto seule	⇔	1 tué	1 blessé léger
RD963	Cyclo-Véhicule	⇔		1 blessé léger
RD963	Cyclo-Véhicule	⇔		1 blessé léger
RD963	Bus	⇔		1 blessé léger
Voie Communale	Véhicule-Piéton	⇔		1 blessé léger
Voie Communale	2 Véhicules	⇔		2 blessés légers

#### Commune pôle EPPE SAUVAGE

- baignade aménagée – plage
- base nautique – plan d'eau

#### Commune pôle FOURMIES

- tennis couvert ou non
- piscines couvertes ou non

#### *LOISIRS – TOURISME*

- Ecole de musique
- Bibliothèque fixe
- Centre aéré, de loisirs enfants, sans hébergement
- Musée
- Groupe musical
- Association sportive
- Club du 3<sup>ème</sup> âge
- Centre de vacance capacité 60 lits
- Office de tourisme
- Hôtel et restauration

Bien entendu TRELON possède les équipements administratifs suivants : Mairie – trésorerie – bureau de poste

Les besoins actuels de la commune sont satisfaits par les équipements existants soit sur le territoire, soit par les communes pôles de FOURMIES et EPPE SAUVAGE qui jouxtent TRELON.

Il convient donc de maintenir les équipements existants et de les développer à mesure des besoins qui pourront apparaître.